



Syndicat National du Personnel Navigant Commercial

A TOUS PNC XL

JUIN 2016

BS.16-06-65-XL



Titularisations : Retours sur une enquête sans déontologie et sans scrupules

Nous avons communiqué aux CDD il y a une dizaine de jours un certain nombre d'informations et notamment que nous avons refusé, en l'état, de signer une convention de CDI intermittent à temps partiel.

Cette proposition de convention de la Direction, nous vous la faisons parvenir en pièce jointe pour rétablir les faits et faire comprendre que nous ne pouvons pas signer un tel texte en l'état.

De fausses informations circulent. En effet, les CDD reçoivent des messages sur leur portable insinuant que le SNPNC ne les consulte pas, et des communications par mails militant pour des titularisations au rabais.

Certains d'entre vous ont reçu par mail le publi-reportage de l'UNAC fait "en toute transparence" (ou commandé par la Direction?).

Dès le début, nous avons compris d'où venait cette communication. Le terme utilisé SNPNC "Syndicat National Air France" est particulièrement évocateur... Nous mettons au défi les gens qui écrivent cela de montrer que nous ayons une seule fois utilisé ce terme. Ils n'y arriveront pas puisque nous ne l'avons jamais fait.

En revanche, ce sont les termes exacts employés en réunion de négociations du 9 juin par des gens de la Direction dont nous ne citerons pas le nom. On nous avait prénenu que des rumeurs se répandraient et cela n'a pas tardé (Réunion le 9 juin, tract UNAC du 14 juin...)

Alors, comme ça, la Direction propose un nombre conséquent de titularisations à 80% uniquement, et cela reviendrait à être rémunéré 11 mois sur 12?

Ah bon? Ce n'est pas du tout le lecture que nous en faisons! Encore une fois, en toute transparence, nous vous montrons le seul projet d'accord qui nous a été soumis et qui est reparti aussi vite qu'il est venu car il est inacceptable. Lisez notamment l'article 9 en totalité et vous comprendrez que ce n'est pas exactement ce que l'on veut vous faire croire.

Une date butoir est négociable?

Bien sûr, et d'ailleurs cela ne se fera pas sans le SNPNC XL. La Direction nous le refusait pour l'instant, comme pour des titularisations à 100%, mais visiblement elle commencerait à faire machine arrière. Qu'elle l'écrive d'abord! Nous sommes bien placés pour savoir que les promesses n'engagent que ceux à qui on les fait.

Alors, comme ça, la Direction "refuse catégoriquement" de titulariser à temps complet!

Ah bon? Qu'ils disent l'inverse aurait été étonnant. Quiconque connaît le déroulé des négociations sociales sait qu'il faut tenir le plus longtemps possible sur ses positions. C'est ce que fait la Direction, ni plus ni moins, et nous, SNPNC XL, ne nous laissons pas duper.

Alors, comme ça, les PNC ne veulent quasiment pas en Octobre Novembre?

En effet ils veulent moins. Quasiment pas est exagéré. Mais pourquoi veulent-ils moins? D'une part parce que l'activité baisse, c'est vrai. Mais aussi parce que les PNC veulent beaucoup le reste de l'année. Et ces mois-là servent aussi de "mois tampon" pour la prod PN pour passer les JSS qu'ils doivent aux PNC et qu'ils n'arrivent pas à donner les 10 autres mois de l'année.

Et malgré tout, la prod PN n'arrive même pas à programmer les JSS dus. L'étude du reliquat de JSS de l'ensemble des PNC sur les dernières années fait apparaître que la prod PN en doit encore à certains, depuis plusieurs années, en faisant la "poussette", (je t'en dois en 2013, je te les rends au premier trimestre 2014, puis te les reprends sur les 3 autres trimestres, je te les reporte en 2015...).

Comme elle l'écrit, l'UNAC ne "négocie pas". Cependant, par ses écrits, en faveur du temps partiel à 80%, elle donne un coup de main à la Direction pour que ces 80% soient obtenus sans contreparties. Ils affaiblissent la possibilité d'obtenir des titularisations à 100% d'une part, et la mise en place de titularisations à 80% **sous nos conditions** d'autre part.

Enfin de tels écrits sont dommageables pour la réforme du travail à temps alterné que nous envisageons. Nous avons travaillé, en marge du système actuel sur 2 autres régimes de temps alterné, le fractionné et l'adapté. Ces 2 régimes ont l'avantage de libérer de l'activité en basse saison pour l'un, et à l'année pour l'autre. De quoi justement compenser des titularisations à 100%, qui laissent aussi et éventuellement de la place pour des 80% sans fragiliser l'Entreprise et satisfaire les CDI qui voudraient du temps alterné. Un système vertueux pour tous les PNC.

Or, cette réforme fait débat au sein de la Direction, notamment à la Direction de l'exploitation qui freine des 4 fers arguant des problèmes de productivité mais sans étayer sa position.

Nous pensons qu'il y a encore une chance de faire passer notre projet.

Enfin, pour revenir au SNPNC "national", si ces derniers refusent de nous donner mandat pour signer la convention en pièce jointe, et que ils sont surtout très réticents pour faire entrer de manière massive des CDI à temps partiel, c'est parce qu'ils considèrent que faire cohabiter dans une même entreprise 2 types de contrats différents avec autant de déséquilibre, cache des intentions beaucoup plus sombres et inavouables.

L'UNAC se sert de ces sujets à des fins démagogiques et vise les prochaines élections professionnelles, quitte à mettre en péril la conclusion d'un accord profitable à l'ensemble des PNC XL en CDD. Et plus généralement, via le sabotage du temps alterné, à porter préjudice à l'ensemble des PNC XL. Alors, accordons un peu plus de crédit au SNPNC National et à ses 60 ans de défense du PNC qu'à l'UNAC XL présent dans l'entreprise depuis 1 an et 2 mois

Si nous refusons de signer cette convention c'est dans votre intérêt! Nous ne la signerons pas en l'état puisque il n'y a rien d'autre que 2 à 3 mois off. Objectivement, qui signerait cela?